



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 7 décembre 2020**

Membres en exercice : 22
Présents : 19
Procurations : 0
Nombre de votants : 19
Votes pour : 19
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
18/11/2020

Délibération n° C 2020- 46

**Construction du CIS LE LIZON : avenant à la convention de financement : approbation
et autorisation à donner au président.**

L'an deux mille vingt, le sept décembre, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

Monsieur David PHILOT Préfet du Jura.

Membres élus à voix délibérative

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Danielle BRULEBOIS, Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Christine RIOTTE ; Messieurs Gilbert BLONDEAU, Claude BORCARD, Cyrille BRERO, Christian BUCHOT, Franck DAVID, Jean FRANCHI, Jean-François GAILLARD, Jean-Charles GROSDIDIER, Christian LAGALICE, Stéphane LAMBERGER, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Clément PERNOT.

Suppléants : Messieurs Gérard BONNET, Jean-Luc LEGRAND.

Excusés : Mesdames Sandrine MARION, Hélène PELISSARD, Chantal TORCK, Céline TROSSAT, Françoise VESPA ; Messieurs Jean-François DEMARCHI, Jean-Pascal FICHERE, Laurent PETIT.

Secrétaire de séance : Monsieur Claude BORCARD.

Membres de droit à voix consultative

Madame la Médecin Hors-classe Annabelle CARRON ; Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, le Commandant Philippe HUGUENET, Jean-Luc LAVIER.

Membres élus à voix consultative

Madame Nadia WAUQUIER ; Messieurs le Capitaine Yannick RUPANI, le Lieutenant Benoit GAILLARD, le Sergent-Chef Franck TOUILLIER, l'Adjudant-chef Emmanuel VUILLERMOZ.

Assistaient également à cette séance : Mesdames Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département); Messieurs Jean-François BAUVOIS (Directeur de Cabinet du Préfet), Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), le Colonel Didier EISENBARTH (Directeur Départemental Adjoint), le Commandant Philippe MOUREAU (Chef du Groupement des Ressources Techniques), le Commandant Sylvain RICHARD (Chef du Groupement Ressources Humaines et Formation), le Capitaine Frédéric TISSERANT (Chef du Groupement Opérationnel).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-32 du 14 décembre 2015 relative à la mise à jour du programme pluriannuel de construction et de réhabilitation de centres d'incendie et de secours (CIS) ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-9 du 19 mars 2019 relative au programme pluriannuel de construction / réhabilitation de CIS : validation de la construction du CIS du PLATEAU DE NOZÉROY et du CIS LE LIZON (SAINT-LUPICIN) ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-32 du 13 novembre 2020 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-34 du 13 novembre 2020 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 2 décembre 2020 ;

Vu l'avis de la Commission des Equipements du 3 décembre 2020 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

Par délibération n° C 2019-9 du 19 mars 2019, le Conseil d'Administration a validé la réalisation de la construction du CIS LE LIZON sur la commune de LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE et le plan de financement correspondant ; la mise en œuvre de cette décision ayant été constatée par la signature d'une convention de financement le 27 juin 2019.

L'avant-projet détaillé (APD) a fait l'objet d'une validation par le conseil d'administration le 26 juin 2020 pour un montant de travaux évalué à 514 540 € HT, sous réserve des résultats des études géotechniques. Ces dernières, réalisées en septembre, révèlent la nécessité d'ancrer les fondations à une profondeur supérieure à la prévision réalisée par le maître d'œuvre au stade de l'APD. En outre, la configuration du terrain (pente) oblige à un traitement particulier de la récupération des eaux pluviales, non anticipé par la maîtrise d'œuvre au stade de l'APD.

Ainsi, la prise en compte de ces prescriptions conduisent à une plus-value globale de 7 400 € HT.

Compte tenu des principes définis par le Conseil d'Administration en matière de mise à disposition du foncier pour la réalisation des opérations immobilières, la prise en charge du coût des travaux d'adaptation du projet au terrain relève de la commune.

Considérant que la réalisation des travaux d'adaptation ne peut pas être dissociée du marché de travaux de l'opération, il est proposé d'acter la prise en charge financière de la commune par l'établissement d'un avenant à la convention de financement qui prévoit les conditions d'un remboursement au SDIS de la plus-value mentionnée précédemment.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et de valider le projet d'avenant présenté en pièce jointe, et de m'autoriser à procéder à la signature du document.

DECISION N° C 2020-46 DU 7 DECEMBRE 2020

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, valide le projet d'avenant, et autorise le Président à signer le document.

L'annexe est jointe à la délibération.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT